



## **DECISION MUNICIPALE N° D044/2026**

**Objet : Convention de partenariat entre la Mairie de Caumont-sur-Durance, les artistes Clémence Guillin et Héléna Malak, la structure culturelle Les Films du Gabian et le Préfet de Région PACA dans le cadre du dispositif « Vacances culturelles 2026 – Echappées Culturelles en PACA »**

Le Maire de Caumont-sur-Durance,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°03020426 du conseil municipal du 02/04/2026 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

Vu le dispositif Vacances Culturelles 2026 mis en place par le Ministère de la Culture et plus spécifiquement le volet « Echappées Culturelles en PACA » ;

Vu la proposition de résidence d'artistes de Mmes GUILLIN et MALAK représentant la structure les Films du Gabian pour intervenir au sein de l'ALSH de Caumont-sur-Durance pour la période du 19/10/2026 au 30/10/2026 ;

Vu la proposition de convention annexée à la présente décision ;

Considérant l'intérêt de développer des actions culturelles à destination des enfants accueillis au sein de l'ALSH ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** De signer la Convention de partenariat entre la Mairie de Caumont-sur-Durance, les artistes Clémence Guillin et Héléna Malak, la structure culturelle Les Films du Gabian et le Préfet de Région PACA dans le cadre du dispositif « Vacances culturelles 2026 – Echappées Culturelles en PACA » telle que présentée en annexe de la présente décision.

**Article 2 :** Précise que la collectivité s'engage à participer :

- A l'achat du matériel nécessaire aux ateliers de transmission organisés au sein de l'ALSH dans le cadre de la résidence de la résidence d'artistes à hauteur de 250 € ;
- A la fourniture des repas de midi au sein du restaurant scolaire pour les 2 artistes sur la durée de la résidence.

**Article 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

**Article 4 :** Mme la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise pour ampliation à M. le Préfet de Vaucluse et notifiée aux artistes et à Monsieur le Comptable public du service de gestion comptable d'Avignon.

Fait à Caumont, le 09/07/2026

Le Maire  
Claude Morel

Pour le Maire et par délégation  
Le 1er Adjoint  
Jean-Luc LORTENBERGER

